

REGLEMENT PARTICULIER

3ème Randonnée le Mans

2 avril 2016

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 10 Décembre 2015
Ouverture des engagements : 2 janvier 2016
Clôture des engagements : 21 mars 2016
Vérification des documents et des voitures 2 avril 2016 de 7 h 00 à 9h00 à VIBRAYE place de l'église
Heure de mise en place du parc de départ : 7 h 00 à 9h00 place de l'église
Publication des équipages admis au départ : 9 h 00
Briefing des équipages le : 2 avril à 9h15 VIBRAYE place de l'église
Départ de VIBRAYE : 10 h15 place de l'église
Arrivée à : VIBRAYE place de l'église
Remise des récompenses : Salle du chapeau rouge

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ECURIE LE MANS organise le 2 avril 2016 la 3ème randonnée touristique en doublure de son 12ème Rallye le Mans Historique de Régularité
Les participants seront tenus de respecter le code de la route et les directives des contrôleurs pendant toute la durée de celle-ci. Sans aucune moyenne imposée

Comité d'Organisation

Président : GRISON André
Vice Président : MELIS Jacques
Vice Président : PILON Jacques
Trésorier : DESMARRÉS Michel
Secrétaire : LETOURNEAU Chantal
Et Les Membres de L'Ecurie le Mans
Secrétariat du Rallye : GRISON André 30 rue Onias Martin 72110 Bonnétable
Téléphone 02 43 29 13 45 portable 06 07 68 57 82
Mail andre.grison@wanadoo.fr www.ecurielemans.org
Permanence du Rallye : VIBRAYE Salle du chapeau rouge le 2 avril 2016 de 7h00 à 20h00

Organisateur

Nom : ECURIE LE MANS
Adresse : 30 rue Onias Martin 72110 Bonnétable tél 02 43 29 13 45 ou 06 07 68 57 82

VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le : 2 avril 2016 de 7h00 à 9h00 à : VIBRAYE
Place de l'église

Permis de conduire

Carte grise du véhicule engagé

Assurance

Contrôle technique

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au décret 2006-554 du 16 mai 2006

ARTICLE 3. DEMANDE D' ENGAGEMENT DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Toute personne qui désire participer à la 3ème randonnée le Mans devra adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 21 mars 2016

Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

Les droits d'engagement sont fixés : 170€

- Ils comprennent :
- 2 plaques de rallye.café croissant de l accueil. 2 déjeuners 2 repas de clôtures
- Souvenirs
- La prime d'assurance souscrite par l'organisateur conformément à l'application du décret 2006-554 du 16 mars 2006

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un équipier comme spécifié sur le formulaire d'engagement

Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire

Pour être autorisé à conduire la voiture pendant la randonnée, un équipier doit être titulaire du permis de conduire

ARTICLE 4. VOITURES EQUIPEMENTS

VOITURES ADMISES

Sont admises les voitures de série conformes à la législation routière en France et construites au moins 15 ans avant le premier janvier de l'année encours et les voitures d'exceptions

Extincteur : obligatoire en cours de validité : 1kg

Ceintures de sécurité : elles sont obligatoires si le véhicule est muni d'origine des points d'ancrage correspondants

Gilets fluorescents : un par membre d'équipage

Triangle

GPS interdit sous peine d'exclusion

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

DESCRIPTION

La 3ème Randonnée le Mans représente un parcours de 220kms

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections sur voies ouvertes à la circulation. L'itinéraire et horaire sont tenu secret

CIRCULATION

Pendant toute la durée de la randonnée les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation dans le pays traversé. Tout équipage ne se conformant pas à ces prescriptions se verra exclu de la randonnée

Chaque participant disposera d'un numéro de téléphone lui permettant de joindre à tout moment de la randonnée la permanence de l'organisation

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA RANDONNEE

DEPART

L intervalle de départ entre les voitures sera d'une minute

Le départ sera donné en conformité avec le programme

Tous les équipages recevront une documentation complète comprenant toutes les informations nécessaires pour effectuer l'itinéraire correctement (: fléché métré. non métré tracé sur carte 25000ème).Toute les distances seront données avec précisions

DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Tous les contrôles sont indiqués au moyen de sigles standardisés

CONTROLES DE PASSAGES

Contrôle de passage humain

A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser et ou signer le carnet de contrôle dès que celui-ci est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage. Des CP, lettres et chiffres ainsi que des CP pinces seront disposés sur le parcours pour la vérification du respect de celui- ci

Contrôle humain

Contrôle humain de départ ou arrivée de section l'équipage à bord de son véhicule se voit remettre son carnet de contrôle et le tracé de la section il ne pourra partir qu'après accord du contrôleur

Contrôle humain d'arrivée de section l'équipage doit obligatoirement suivre les instructions du carnet de route et des contrôleurs

ARTICLE 9. RECOMPENSES

La remise des récompenses se déroulera le : 2 avril à VIBRAYE Salle du chapeau rouge lors du repas de clôture

Pour tout renseignement complémentaire contactez :

GRISON André - 30 rue Onias Martin 72110 Bonnétable

Téléphone : 02 43 29 13 45 Portable : 06 07 68 57 82

Mail andre.grison@wanadoo.fr www.ecurielemans.org

- :- :- :-